

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGRO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-32 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : M. le Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Après l'approbation des comptes administratifs 2025, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats du budget principal.

Ces résultats, conformes aux comptes de gestion établis par le Comptable public, traduisent la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice.

Les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté de l'exercice antérieur		750 139,70 €
Opérations de l'exercice 2025	3 079 973,74 €	3 467 993,51 €
Totaux	3 079 973,74 €	4 218 133,21 €
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter		1 138 159,47 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté de l'exercice antérieur	574 761,53 €	
Opérations de l'exercice 2025	1 127 630,74 €	1 038 603,91 €
Totaux	1 702 392,27 €	1 038 603,91 €
Résultat comptable cumulé	663 788,36 €	
Restes à réaliser à reporter en 2026	376 855,51 €	710 893,92 €
Solde des restes à réaliser		334 038,41 €
Besoin de financement	329 749,95 €	

Considérant que ces résultats font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 138 159,47 €**,
- un déficit d'investissement de **663 788,36 €**,
- un besoin de financement de la section d'investissement de **329 749,95 €**,

Considérant qu'il convient de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du CGCT,

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
D002 - Déficit reporté : 0.00 €	D001 - Déficit reporté : 663 788.36 €
R002 - Excédent reporté : 808 409.52 €	R001 - Excédent reporté N-1 : 0.00 €
	R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 329 749.95 €

Le Conseil municipal,

VU :

- l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- la délibération municipale n° 2025-04-14-21 en date du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;
- la délibération municipale en date du 21 avril 2026 portant approbation des comptes de gestion 2025 établis par le Comptable public ;
- la délibération municipale en date du 21 avril 2026 portant approbation des comptes administratifs 2025 ;

CONSIDÉRANT :

- que les résultats de l'exercice 2025 sont conformes aux comptes de gestion établis par le Comptable public ;
- qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- qu'il y a lieu de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

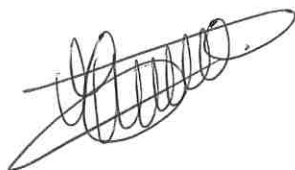
- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2025 du budget principal au budget primitif 2026 comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
D002 - Déficit reporté : 0.00 €	D001 - Déficit reporté : 663 788.36 €
R002 - Excédent reporté : 808 409.52 €	R001 - Excédent reporté N-1 : 0.00 €
	R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 329 749.95 €

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,
Mélanie ROULLAND



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.